

## **➔ PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A TOUS LES DOSSIERS :**

**1 photographie récente** : de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, pas de sourire, pas de lunettes. (Photo de moins de 6 mois : si un passeport ou une carte d'identité a été établi depuis plus de 6 mois et si le demandeur souhaite utiliser les photos restantes, elles seront refusées !) **NE PAS DÉCOUPER LES PHOTOS - PRIVILEGIER L'ENVOI DE LA PLAQUETTE ENTIERE**

**1 original de justificatif de domicile de moins de 3 mois** - à l'adresse précise au moment de la demande : (factures Eau, Gaz, Electricité, Téléphone, dernier Avis d'imposition ou non-imposition sur le Revenu : document à privilégier car le nom des 2 époux ou des 2 concubins y sont inscrits).

**Justificatif d'Etat -Civil** : CNI ou passeports périmés depuis moins de 5 ans **OU** copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.

**Nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents du demandeur.**

## **➔ PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE SELON LA DEMANDE :**

### **S'IL S'AGIT D'UN RENOUVELLEMENT :**

Ancienne carte d'identité ou passeport

### **SI VOTRE CNI EST PERDUE OU VOLEE :**

Déclaration de perte ou de vol (document établi par la Mairie si perte ou la Gendarmerie si vol)

Timbre fiscal de 25 euros - Possibilité de télécharger sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>

### **SI VOTRE PASSEPORT EST PERDU OU VOLÉ :**

Déclaration de perte ou de vol (document établi par la Mairie si perte ou la Gendarmerie si vol)

Timbre fiscal

### **SI VOUS ETES MAJEUR ET DOMICILIE CHEZ VOS PARENTS OU CHEZ UN PARTICULIER :**

Une attestation sur l'honneur manuscrite + carte d'identité (original) de l'hébergeant + document au nom et adresse du demandeur (attestation carte vitale, bulletin de salaire, attestation pôle emploi, mutuelle, etc....)

### **SI VOTRE SITUATION FAMILIALE A CHANGE :**

#### **• MARIAGE / VEUVAGE**

Livret de famille ou acte d'état -civil

#### **• DIVORCE**

Livret de famille

Jugement de divorce (si usage du nom de l'ex-époux)

### **SI LE DEMANDEUR EST MINEUR :**

Carte d'identité du parent ayant l'autorité parentale et qui accompagne l'enfant lors de la demande ;

Si divorce ou séparation des parents, joindre le jugement de divorce ou l'ordonnance fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant ;

Si résidence alternée, joindre le justificatif de domicile et la CNI des deux parents ;

Prise d'empreinte à partir de l'âge de 12 ans (lors de la demande et lors de la remise).

⇒ **Pour information** : Les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ont une durée de validité prolongée de 5 ans, soit une durée de 15 ans au total.

## **⇒ PIÈCES SPÉCIFIQUES À UNE DEMANDE DE PASSEPORT :**

### **SI LE DEMANDEUR EST MAJEUR :**

**Timbre fiscal de 86 €** pour les personnes majeurs

### **SI LE DEMANDEUR EST MINEUR :**

**Timbre fiscal de 17 €** pour les personnes mineures de – de 15 ans

**Timbre fiscal de 42 €** pour les personnes mineures de + de 15 ans

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou directement lors de votre pré-demande en ligne.

***⇒ Pour information : Les passeports ont une durée de validité de 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les personnes mineures***